

Décision

Générale

colonial

Décision n° 506 23/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 avril 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Saïd Omar est engagé, à compter du 1er mai 1953, au salaire mensuel de 23.000 francs exclusif de toutes indemnités y compris celles pour charges de famille, pour remplir les fonctions de commis greffier par intérim, en remplacement numérique de M. Daher Gouled, titulaire d'un congé administratif. Avant d'entrer en fonctions, M. Saïd Omar prêtera le serment prévu par la loi.